

DÉCISION DU MAIRE

N° : **24 0183**

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat d'exposition avec l'association « Ludo Collection » – Exposition Harry Potter– du 18 octobre au 3 novembre 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre l'association « Ludo Collection » et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat d'exposition avec l'association « Ludo Collection » portant sur une exposition Harry Potter du 18 octobre au 3 novembre 2024 à l'espace Saint-Exupéry.

Que la prestation s'élève à la somme de 6 550 € TTC, avec un acompte de 30 %, le reste de la somme étant réglé par mandat administratif après service fait.

Que la dépense est inscrite au budget 2024 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le

12 AOUT 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

